



LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES
LORS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 18 Décembre 2024 à 19 h 00

Présents : M. Franck OSSWALD, Maire ;

Mme Marie-Luce KOLATA-MERCIER, M. Jean-Louis GREGOIRE, Mme Sandrine HAMM-NIZETTE, M. Yannick SCHNEIDER, Mme Maria MARQUES, M. Michel FROTTIER, Mme Catherine ALBERT, M. Damien CARL, M. Philippe CHARPY, M. Roberto ERNESTI, Mme Jacinthe JAGER-SCHILTZ, M. Daniel JUNG, M. Éric LAHON, M. Hubert PAYEN, M. Christophe PREVOST, Mme Isabelle RAULET (arrivée avant la présentation du point n°4)

Absents excusés avec procuration : M. Denis CELARIÉ (à M. Michel FROTTIER), Mme Françoise LOUIS-EVRARD (à Mme Marie-Luce KOLATA-MERCIER)

Absents excusés : M. Robin CISNEROS, Mme Manon REYEN et M. Olivier SCHMITT

Absents non excusés : Mme Claire MAZZOCHI

Secrétaire de séance : Mme Catherine SCHMITT, DGS

Le conseil municipal réuni en séance ordinaire le 18 décembre 2024 sous la présidence de Monsieur Franck OSSWALD, Maire, a décidé :

D'arrêter le Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 7 novembre 2024 – Par 13 voix pour et 5 abstentions (M. Eric LAHON, M. Christophe PREVOST, M. Roberto ERNESTI, M. Hubert PAYEN et Mme JAGER-SCHILTZ)

1 – Concernant la demande de subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) ou de la DSIL (Dotation de soutien à l'Investissement Local) pour la pose d'un système d'alarme à l'école Paul Langevin, à l'unanimité

- ❖ **D'ADOPTER** l'opération de pose d'un système d'alarme à l'école Paul LANGEVIN pour un montant de 17 765 € HT ;
- ❖ **DE SOLLICITER** la Préfecture de la Moselle pour une subvention au titre de la DETR ou de la DSIL pour l'opération de pose d'un système d'alarme à l'école Paul LANGEVIN d'un montant de 7 106 €, soit 40 % du coût de l'opération ;
- ❖ **DE REALISER** le solde de l'opération avec les fonds propres de la commune si la subvention n'est pas celle attendue ;

❖ **D'ARRETER** les modalités de financements telles que présentées ci-dessous :

Dépenses		Recettes	
Fourniture et pose de l'équipement	17 765 €	Subvention DSIL : 40 %	7 106 €
		Fonds propres	10 659 €
TOTAL	17 765 €	TOTAL	17 765 €

2 – Concernant l'ouverture des crédits d'investissement par anticipation pour 2025, Par 13 voix pour, 3 abstentions (M. Christophe PREVOST, M. Roberto ERNESTI et Mme JAGER-SCHILTZ) et 2 voix contre (M. Eric LAHON et M. Hubert PAYEN)

❖ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2025, les dépenses d'investissement pour un montant total de 200 000 € afin de faire face aux dépenses de début d'année, sans prévision particulière, et selon les montants et affectations suivantes :

Chapitres	Articles	Libellés	Montants
204	2046	Attributions de compensations d'investissement	23 000 €
107	2313	Travaux à l'école	25 000 €
142	2315	Réhabilitation de la rue Georges Hermann	10 000 €
20	2031	Immobilisations incorporelles	7 000 €
21	2188	Autres immobilisations corporelles	100 000 €
23	2313	Travaux sur bâtiments	20 000 €
23	2315	Travaux sur réseaux	15 000 €
		TOTAL	200 000 €

3 – Concernant la chasse communale, avenant au bail – agrandissement du lot communal de chasse, Par 17 voix pour et 1 abstention (Mme Catherine ALBERT)

❖ **D'ACCEPTER** l'ajout de 23ha 98a et 27 ca au lot communal de chasse ;

❖ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant au bail de chasse dans un délai de deux mois à compter de la présente délibération, avec M. PECORARO Christophe, domicilié au 5 rue du Général Leclerc à Vitry-sur-Orne

4 – Concernant la convention de financement avec la Métropole de Metz relative à l'aménagement de la rue Georges Hermann, rue de la Paix et rue de la Fontaine – Opération « Cour Urbaine en cœur de Village », Par 15 voix pour, 1 abstentions (M. Roberto ERNESTI) et 3 voix contre (M. Eric LAHON, M. Hubert PAYEN et Mme JAGER-SCHILTZ)

❖ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de financement relative à l'aménagement de la rue Georges Hermann, rue de la Paix et rue de la Fontaine avec la Métropole de Metz ;

❖ **D'ACTER** la participation de la commune à 222 020 € HT payable en 6 fois dans le courant de l'exercice budgétaire 2025 ;

❖ **D'ABROGER** la délibération n° 2024-06-2 du 24 juin 2024.

5 – Concernant l'avenant à la convention de gestion relative au petit entretien de voirie, à l'unanimité

- ❖ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de gestion relative au petit entretien de la voirie avec la Métropole de Metz.

6 – Concernant le rapport de la CLECT – Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées – Approbation du rapport définitif de l'année 2024, Par 7 voix pour, 3 abstentions (Mme Sandrine HAMM-NIZETTE, M. Damien CARL et M. Daniel JUNG) et 9 voix contre (M. Franck OSSWALD, Mme Marie-Luce KOLATA-MERCIER, M. Jean-Louis GREGOIRE, M. Yannick SCHNEIDER, Mme Maria MARQUES, M. Michel FROTTIER, Mme Catherine ALBERT, Mme Françoise LOUIS-EVRARD et Mme Isabelle RAULET)

- ❖ **DE REJETER** le rapport définitif 2024 de la CLECT,
- ❖ **D'AUTORISER** en conséquence Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents.

Le point 7 est reporté

Concernant les questions écrites

- ❖ **D'APPORTER** les réponses orales.

La séance est levée à 19 heures et 40 minutes.

Fait à Saint-Julien-lès-Metz, 18 décembre 2024

Le Maire
Franck OSSWALD

